

• A • S • P •

Assoziation Schweizer
Psychotherapeutinnen
und Psychotherapeuten

Association Suisse des
Psychothérapeutes

Associazione Svizzera
delle Psicoterapeute
e degli Psicoterapeuti

Associazion Svizra dals
Psicoterapeuts

Rapport annuel 2022



Sommaire

	Page
Éditorial: Crise sur crise sur crise	3
Les points forts de l'année 2022	4
Ce que les membres nous ont demandé	5
L'organigramme de l'ASP	6
Les membres collectifs de l'ASP.....	6
Rapport de la présidente.....	7
Comparatif annuel du nombre de membres	9
Rapport du comité.....	10
Du côté du secrétariat	12
Multitâche	14
Rapport annuel de l'office de médiation.....	15
Conférence de la Charte	16
Commission scientifique	18
Commission de l'assurance qualité.....	18
Suisse italienne.....	19
Suisse romande	20
Commission d'éthique	21
Rapport financier	22
Bilan 2022	23
Compte de résultat 2022	24
Compte-rendu du réviseur.....	26
Perspectives d'avenir: de nombreuses questions en suspens	27

Couverture

Pelleteuse jaune sur le chantier de déconstruction de l'incinérateur et chantier de la ville de Zurich.

Photo: iStock, Michael Derrer Fuchs

Éditrice

Association Suisse des Psychothérapeutes ASP
 Riedtlistrasse 8
 CH-8006 Zurich
 Téléphone +41 (0) 43 268 93 00
 asp@psychotherapie.ch
 www.psychotherapie.ch

Impressum

Auteurs

Gabriela Rüttimann, Marianne Roth, Peter Schulthess,
 Veronica Defièvre, Nicola Gianinazzi, Sandra Feroletto,
 Marie Anne Nauer, Heinz Meier, Mario Schlegel, Silvie Lehmann

Photos

iStock photos, Marianne Roth, Mario Schlegel

Concept et élaboration

Marianne Roth

Traductions

Alessandro Arrigoni, Claudia Menolfi, Clipper Übersetzungen AG,
 Nicola Gianinazzi

Le rapport annuel est publié exclusivement sous forme électronique, voir www.psychotherapie.ch



Crise sur crise sur crise

La photo de couverture de ce rapport annuel vise à exprimer l'état dans lequel se trouve actuellement notre association. L'expression «chantier de déconstruction» sert de légende. Au vu de la situation financière, nous devons faire face à l'avenir et développer des scénarios viables afin d'assurer la pérennité de la seule association de psychothérapie de Suisse. L'avenir nous dira si nous devons la déconstruire, la transformer ou la reconstruire entièrement. Le comité entend en tous les cas se consacrer à ce chantier de manière intensive tout au long de l'année 2023.

L'euphorie suscitée l'année dernière par la décision du Conseil fédéral d'introduire le modèle de prescription a fait place à la consternation face à l'obstruction dont nous, les associations psy, avons été victimes de la part des assureurs. D'abord avec grand soulagement, nous pensions que les partenaires de négociation s'étaient mis d'accord sur le système tarifaire. Mais l'incompréhension a été encore plus grande lorsque nous avons été confrontés, presque du jour au lendemain, à la décision de tarifsuisse de mandater les cantons pour la fixation du tarif dit de travail avant le 1^{er} juillet 2022. Soudain, nous nous sommes retrouvés au milieu d'une crise. Vous pourrez lire la suite dans mon rapport annuel.

Après le retrait d'Agnes von Wyl et de Rosmarie Barwinsky de la commission scientifique, de même que le départ de Mario Schlegel, ce domaine important de la Charte va prendre un nouveau départ. Ainsi, les instituts de la Charte se réuniront en avril 2023 pour discuter de l'avenir de la commission scientifique ou de la mise en place d'un nouveau format.

Les deux dernières années ont été marquées par le virus Corona, qui a placé la communauté mondiale face à une crise sanitaire majeure et qui fera probablement son entrée dans les livres d'histoire. Si la pandémie s'est calmée au début de l'année, la crise suivante n'a pas tardé à se frayer un chemin. En effet, le 24 février 2022, les troupes russes ont envahi l'Ukraine. La Russie a ainsi entamé une guerre qui dure encore aujourd'hui, ce qui constitue une violation flagrante du droit international. Le soutien du monde occidental à des millions d'Ukrainiens a été écrasant. Plus de 70 000 réfugiés de guerre se sont enfuis en Suisse, où un statut spécial leur a été accordé de manière simple. Cette invasion a déclenché une crise énergétique mondiale et a soudain mis en évidence la dépendance de l'Occident vis-à-vis des livraisons de gaz et de pétrole russes.

Il est clair que ces événements – mentionnons également la crise climatique – ne pouvaient pas rester sans conséquences psychiques, en particulier chez les enfants et les adolescents, avec pour conséquence que les soins psychiatriques et psychothérapeutiques sont eux-mêmes entrés dans une crise de l'offre.

Edith Reichen

Les points forts de l'année 2022

1er juillet 2022

Cette date fera date dans l'histoire de la psychothérapie en Suisse. Même si la mise en œuvre du modèle de prescription, qui remplace définitivement le modèle de délégation, est un chemin semé d'embûches, cette date marque la fin d'une lutte de plusieurs décennies pour l'amélioration du statut de la psychothérapie. Il reste encore à éliminer les difficultés initiales et à procéder à quelques ajustements, mais un pas important a été franchi vers un meilleur accès aux soins psychothérapeutiques de base dans le système sanitaire.



Des séances d'information bien fréquentées

Nos membres avaient un immense besoin d'information sur le modèle de prescription. Ne serait-ce que lors de notre séance de janvier, organisée par zoom, qui a attiré 237 personnes. La séance d'information organisée lors de l'assemblée générale a également été très fréquentée. Nos membres francophones et italophones ont été invités le 3 mai à un événement en ligne tenu en français, qui s'est également bien déroulé.



Assemblée des membres 2022

Après deux années d'abstinence dues à la pandémie de Covid, l'assemblée des membres de 2022 a enfin pu se tenir en présence des membres. Il a donc été réjouissant de constater que, contrairement aux autres années, nettement plus de membres y ont participé. Cela reflète certainement le besoin d'information sur le modèle de prescription. De plus, nous avons constaté que les échanges entre les participants ont été particulièrement animés.



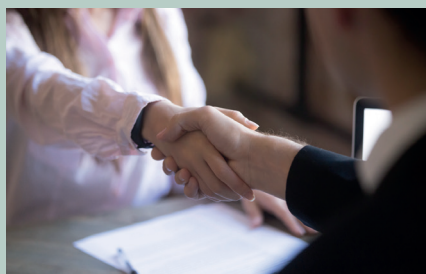
Bienvenue Silvie Lehmann

Après 17 ans de service, nous avons dû prendre congé d'Ursula Enggist. Outre une collaboratrice fiable et toujours agréable, nous avons perdu une collègue attachante et polyvalente sur laquelle on pouvait toujours compter. Le poste a été repourvu par Silvie Lehmann, qui s'est rapidement et apparemment sans peine familiarisée avec les tâches inhérentes à ce poste. Sa manière d'être, toujours orientée vers les solutions, est un enrichissement pour notre petite équipe. Pour le dire en termes simples: Silvie nous fait du bien.



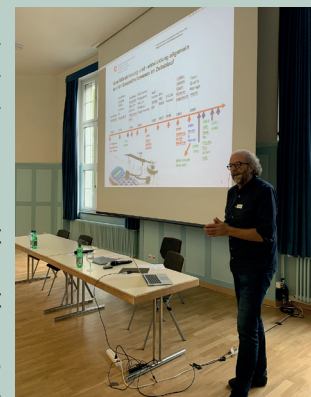
Tarif transitoire fixé

Lorsque tarifsuisse a chargé les cantons d'introduire un tarif dit de travail pour les traitements psychothérapeutiques, alors que le tarif avait déjà été négocié avec les associations psy, nous avons demandé à tous les cantons de fixer un tarif transitoire. Celui-ci se base sur le système tarifaire qui a été élaboré au cours de longs mois de négociations avec les assureurs. Le soulagement a donc été grand lorsque tous les cantons ont adopté notre tarif transitoire. Le tarif définitif est toujours en cours de négociation et devra être approuvé par le Conseil fédéral.

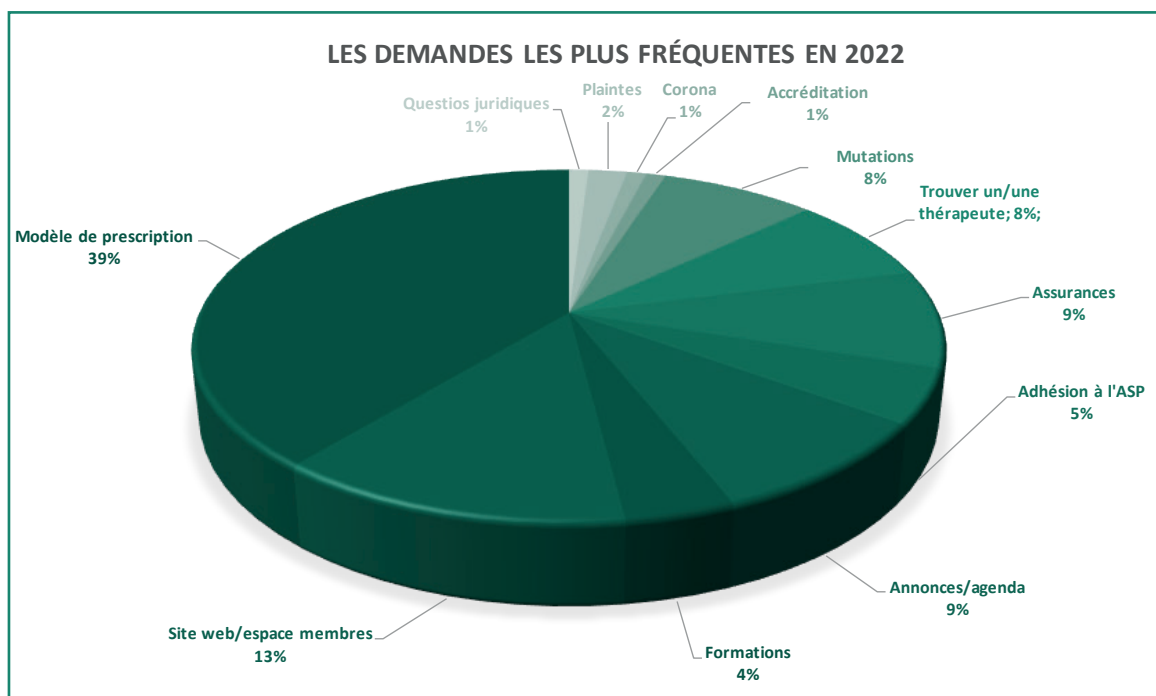


Cours de formation continue concluants (en allemand)

Comme déjà l'année précédente, l'ASP a réitéré avec succès la formation continue sur l'ouverture d'un cabinet médical. En outre, les cours de formation postgrade de la théorie générique de la psychothérapie, qui sont également proposés en tant que formation continue, sont désormais bien établis. La conférence abordant le thème de l'assurance qualité dans la pratique psychothérapeutique a également été un succès. La stratégie qualité présentée par le Conseil fédéral et la mise en place d'une commission fédérale de la qualité ont été des éléments déclencheurs. La conclusion de contrats de qualité entre les associations de santé et les assureurs fera certainement encore parler d'elle.



Ce que les membres nous ont demandé



Représentation graphique des demandes cumulées de nos membres

Aperçu des questions

Le sujet récurrent de l'année était le modèle de prescription.

Dans l'ensemble, les sujets de préoccupation diffèrent de manière significative par rapport à l'année dernière. Le secrétariat est devenu une organisation apprenante qui a dû se familiariser avec la LAMal, l'OAMal et l'OPAS afin de pouvoir renseigner les membres de la manière la plus compétente possible. À cela se sont ajoutées les exigences en matière d'admissions qui variaient souvent selon le canton.

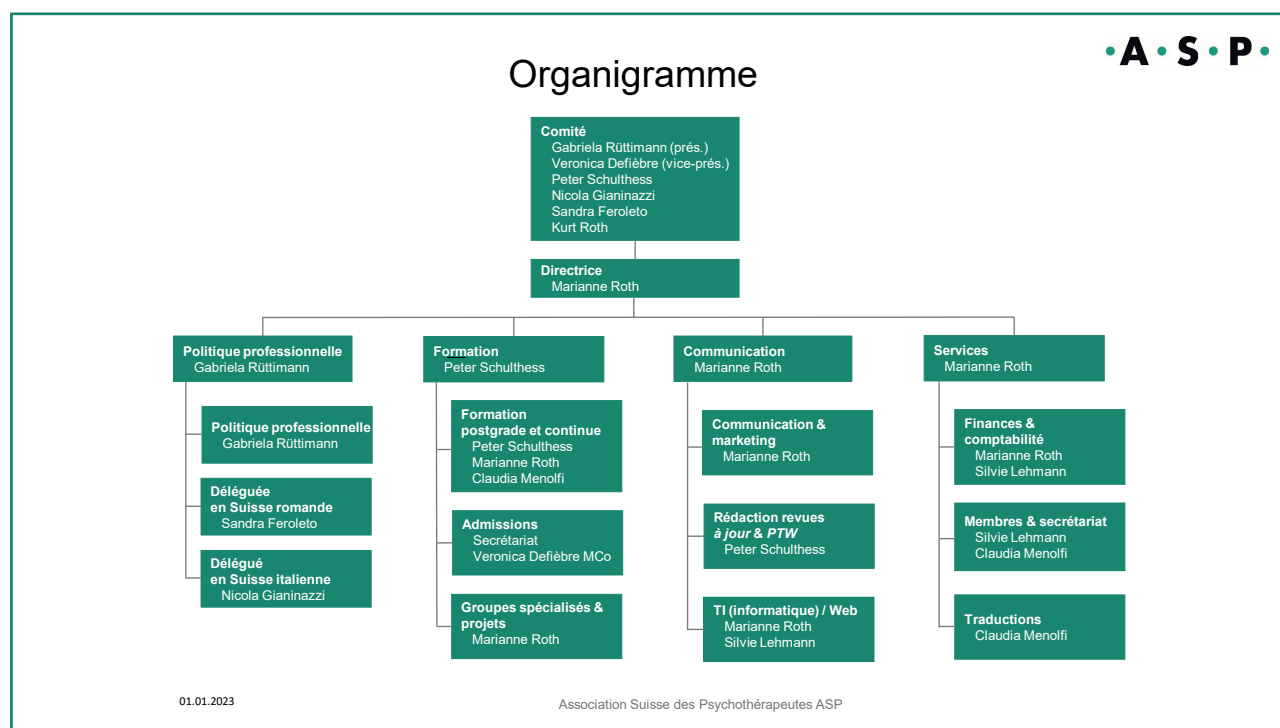
La majeure partie des questions qui préoccupaient nos membres portait sur le modèle de prescription. Si les demandes concernant la pandémie de Corona ont déjà connu une forte diminution en 2021, elles ont presque disparu de la scène au cours de l'année écoulée. L'admission cantonale, condition sine qua non pour pouvoir facturer par le biais de l'assurance de base, est la cause de vifs maux de tête chez nos membres. Les questions relatives à la gestion de la qualité, qui est évoquée dans la LAMal et doit encore faire l'objet de négociations entre les associations psys et les assureurs, ont notamment suscité une grande incertitude. Les longs délais d'attente, tant pour les demandes d'admission que pour les demandes de numéro RCC, ont fait émerger des questions auxquelles même nous n'étions pas en mesure de satisfaire. Dans l'ensemble, nous avons toutefois pu répondre à de nombreuses demandes de nos membres.

Pour de nombreux membres, les longs délais d'attente imposés par les directions de la santé et la SASIS SA avant l'attribution d'une admission ou d'un numéro RCC ont constitué un véritable calvaire. Il est évident qu'ils n'étaient pas préparés au déferlement de demandeurs.

Même après avoir clarifié les directives relatives à la prescription, il a fallu encore du temps pour arriver à comprendre et utiliser correctement les formulaires de prescription. Nous avons été interrogés à ce sujet non seulement par nos membres, mais aussi par des médecins et des cabinets médicaux.

Dans nos publications, nous avons régulièrement attiré l'attention sur notre site Internet et en particulier sur le domaine protégé et réservé aux membres, dans lequel sont classés des documents qui ne sont pas destinés au grand public. De nombreuses informations se rapportant au modèle de prescription y sont déposées à l'intention des membres. Le mot de passe pour l'accès est renouvelé chaque année, ce que nous communiquons largement, mais qui est loin d'être noté par tous les membres. Cela a également donné lieu à de nombreuses demandes de renseignements, comme le montre l'aperçu.

Organigramme de l'ASP



Les membres collectifs de l'ASP

Psychologie des profondeurs

- CGJI C.G. Jung-Institut Zürich: institut de formation postgrade **accrédité**
- DaS Daseinsanalytisches Seminar: **accrédité**
- IPA Institut für Prozessarbeit: **accrédité**
- IRG Istituto Ricerche di Gruppo: **accrédité**
- ISAPZURICH Internationales Seminar für Analytische Psychologie Zürich: **accrédité**
- SGBAT Schweiz. Gesellschaft für Bioenergetische Analyse und Therapie: **accrédité**
- SGST Schweiz. Gesellschaft für Schicksalsanalytische Therapie
- Szondi Stiftung Szondi-Institut

Psychothérapie humaniste

- GES Gesellschaft für Existenzanalyse Schweiz: **accrédité**
- GFK Personenzentrierte und Experienzielle Psychotherapie – körperorientiert: **accrédité**

- IBP Institut für Integrative Körperpsychotherapie: **accrédité**
- IIBS International Institut für Biosynthese
- IKP Institut für Körperzentrierte Psychotherapie: **accrédité**

Psychothérapie intégrative

- EFAPO Ecole Française d'Analyse Psycho-Organique Paris

Membres associés

- IfP Institut für Psychoanalyse Zürich-Kreuzlingen
- MPT Musik-Psychotherapie
- SIPT Schweizer Institut für Psychotraumatologie
- VPB Verband der Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten beider Basel

Rapport de la présidente

Notre priorité absolue lors de l'année écoulée était clairement la mise en œuvre du modèle de prescription, qui n'avait pas fini de nous donner mal à la tête. Si, après le marathon de 14 mois de négociations entre les associations psys et les fédérations des caisses-maladie chargées par le Conseil fédéral de négocier un tarif, une solution consensuelle semblait d'abord se dessiner, nous avons vite déchanté.



Gabriela Rüttimann
Présidente

Le blocage

À peine trois mois avant l'introduction du modèle de prescription le 1^{er} juillet 2022, les associations psys, les associations d'assureurs ainsi que l'association H+ Les Hôpitaux de Suisse avaient trouvé un accord sur une structure tarifaire. Dès fin 2021, tous les participants ont compris qu'une structure tarifaire définitive ne serait pas prête pour la date d'introduction du 1^{er} juillet. Il a donc été convenu que l'objet des négociations visait une structure tarifaire transitoire, sur laquelle les partenaires de négociation s'étaient mis d'accord le 28 mars 2022.

De manière totalement inattendue et sans avertissement préalable, tarifsuisse a alors informé les associations psys qu'elle et la CSS avaient chargé tous les cantons de fixer un tarif dit de travail avant le 1^{er} juillet 2022. Après 14 mois de négociations, nous ne pouvions que constater que tarifsuisse et la CSS ont purement et simplement boycotté la structure tarifaire. En effet, leur proposition s'appuyait fortement sur les positions tarifaires et les valeurs du point de la psychothérapie déléguée définies dans Tarmed, ce qui était pour nous inacceptable et équivalait à une grave rupture de confiance. Il devrait pourtant être évident que l'exercice d'une profession en tant qu'indépendant présente une structure de coûts différente de celle d'une personne travaillant comme salariée dans un cabinet médical.

Le coup de pouce libérateur

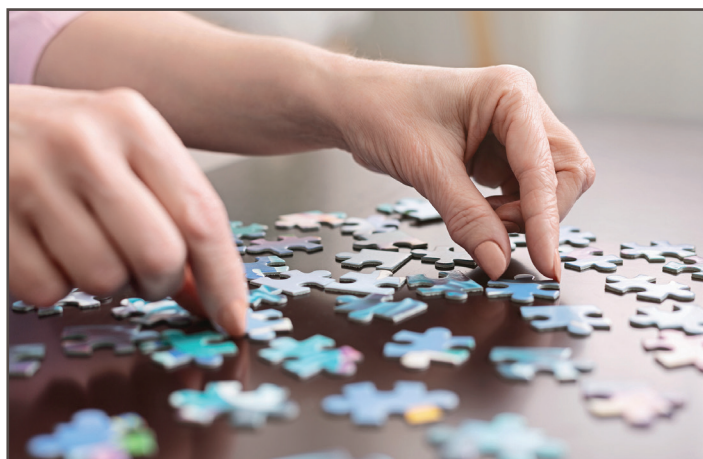
Avant même l'introduction du modèle de prescription, les associations psys ont réussi à négocier avec Curafutura/HSK et H+ Les Hôpitaux de Suisse un tarif transitoire basé sur la structure tarifaire négociée. Finalement, il a été possible de convaincre les cantons, chargés de fixer le tarif,

d'adopter un tarif de CHF 2.58/minute, de sorte que depuis le 1^{er} juillet 2022, il est possible d'utiliser ce tarif dans la facturation à l'assurance de base. Le Conseil fédéral décidera du tarif définitif, qui fait encore l'objet de négociations.

Facturation inexplicée de la formation postgrade

Une question restée ouverte lors du passage au modèle de prescription concerne le paiement des prestations effectuées par les psychothérapeutes en formation postgrade. Certes, le Conseil fédéral et l'OFSP ont indiqué à plusieurs reprises que les prestations des personnes en formation postgrade pouvaient être facturées via le numéro RCC du supérieur (personne responsable). Un certain nombre d'assureurs de santésuisse refusent cependant de rembourser de telles prestations en arguant qu'il n'existe pas de base légale pour cela. L'ASP aurait jugé utile que la délégation soit prolongée d'un an, comme le proposait l'OFSP, afin de donner aux psychothérapeutes en formation postgrade le temps de trouver une solution. Nous avons cependant été confrontés à une majorité de parties prenantes qui, suite à une consultation menée par l'OFSP, se sont prononcées contre une prolongation. Ils ont fait valoir que le problème ne serait pas résolu, mais seulement reporté.

Le contrat dit HSK occupe une position particulière. La communauté d'achat, composée des caisses maladie Helsana, Sanitas et CPT, a soutenu nos demandes dès le début et a conclu un contrat avec nous, les associations psys. La signature de ce contrat garantit le tarif transitoire, même si le tarif définitif devait différer ultérieurement. Cela signifie qu'il n'y aurait pas de prix adapté rétrospectivement. Par souci de complétude, il nous importe de préciser que toutes les caisses-maladie de santésuisse ne se sont pas entêtées et celles-ci paient sans problème les prestations effectuées par les personnes en formation postgrade.



Point litigieux: l'assurance complémentaire

Pendant longtemps, aucune lumière n'était faite sur ce qu'il adviendrait de l'assurance complémentaire. Même une enquête que nous avons menée auprès des assureurs n'a pas permis de clarifier la situation. On a eu l'impression que les caisses-maladie elles-mêmes ne savaient pas comment elles allaient gérer cette question à l'avenir. Cela a conduit à ce que les psychothérapies ne soient parfois plus payées de manière arbitraire lorsque l'assurance complémentaire était en jeu. Finalement, il a été précisé que les assurances complémentaires ne seraient remboursées jusqu'à fin 2022 que si le psychothérapeute n'était pas admis à l'assurance de base. Depuis le 1.1.2023, la psychothérapie est exclusivement facturée par l'assurance de base. L'article 44 de la LAMal, qui régit la protection tarifaire, s'applique.

Assemblée des membres 2022



Après deux années de pandémie de Corona, pendant lesquelles aucune assemblée générale n'a pu être organisée en présence des membres, l'ASP et ses membres se sont réunis le 11 avril 2022 au Volkshaus de Zurich. Les rapports annuels, le bilan et le compte de résultats ont été approuvés et la cotisation en vigueur a été confirmée. Les membres ont donné décharge au comité en bonne et due forme. Outre les affaires statutaires, le modèle de prescription était également au centre des débats. En tant que présidente, j'ai présenté les derniers développements et j'ai ensuite répondu aux questions, ce qui a été largement sollicité par les personnes présentes.



La guerre en Ukraine, qui a secoué le monde entier et poussé des millions de personnes à fuir, a également été abordée lors de l'assemblée générale. Des dizaines de milliers de réfugiés de guerre ont cherché refuge en Suisse et ont obtenu facilement un droit de séjour. La solidarité de la population a été grande, comme en témoignent les nombreux signes posés publiquement, par exemple au Grossmünster (cathédrale) de Zurich. Malheureusement, la tentative de constituer un groupe d'intérêt de psychothérapeutes a échoué. La réticence à aborder

les traumatismes de guerre et les autres conséquences de ce terrible événement semblait trop grande.

Après deux ans d'«abstinence», il était agréable de se retrouver autour d'amuse-bouches et d'un verre de vin et d'échanger de vive voix. J'aimerais également profiter de l'occasion pour remercier tous les membres de leur persévérance en ces temps difficiles. Nous nous efforçons d'être disponibles pour vous informer, de faire avancer les choses dans notre sens et de négocier les conditions les plus favorables possibles. Nous vous remercions chaleureusement de votre fidélité et de votre patience.

Représentations internationales: EAP et IFP

Après avoir démissionné l'année dernière déjà de son poste de responsable du comité scientifique et de recherche au sein de l'European Association for Psychotherapy EAP, Peter Schulthess a quitté complètement l'EAP en 2022 afin de pouvoir se consacrer à ses nombreux autres engagements. Ainsi, je suis actuellement la seule représentante de l'ASP, qui, en tant qu'organisation responsable, représente la psychothérapie suisse au sein de l'EAP. La participation aux réunions du comité avec les autres organisations faitières et responsables européennes nous permet d'échanger avec les organisations partenaires européennes et d'observer l'évolution de la psychothérapie au niveau européen.

Une autre organisation internationale, l'International Federation of Psychotherapy IFP, à laquelle l'ASP est affiliée en tant que membre, est active dans le monde entier et organise depuis les années 30 des congrès sur les écoles et les méthodes de psychothérapie. En tant que présidente de l'ASP, j'ai été invitée à participer au prochain congrès qui se tiendra début février 2023 à Casablanca.

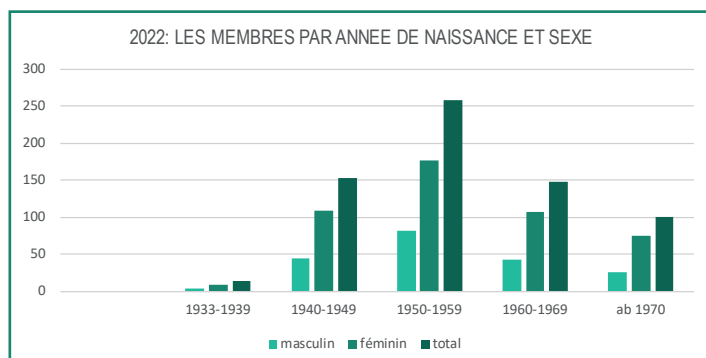
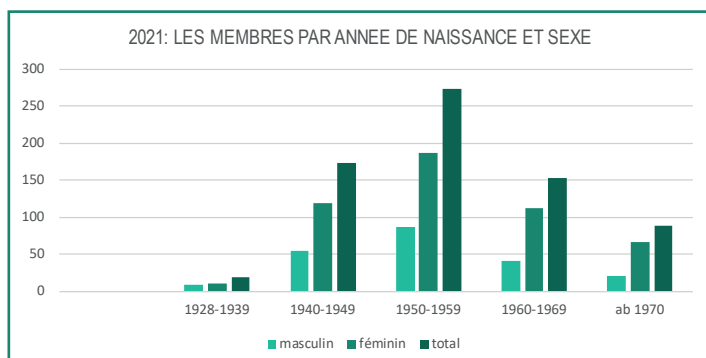
Pouvoir de codécision réduit dans le groupe tarifaire

L'interminable marathon de négociations pour l'introduction d'un tarif et la nécessité d'engager des avocats pour défendre nos intérêts devant certains cantons ont entraîné pour nous, associations, des coûts que nous, du moins l'ASP, ne pouvons plus assumer ni soutenir. Avant le début des négociations, le groupe tarifaire s'était mis d'accord pour partager les coûts proportionnellement. Nous voulions ainsi nous assurer que les trois associations concernées avaient le même pouvoir de décision. Dans la situation actuelle, nous ne voyions cependant pas d'autre possibilité que de proposer à la FSP de ne participer aux frais qu'en fonction du nombre de nos membres. La FSP a accepté d'appliquer ce mode de fonctionnement dans un premier temps jusqu'au 30 juin 2023. Nous verrons ensuite comment les choses évolueront. Il va sans dire que notre droit de codécision dans le groupe tarifaire n'aura plus le même poids.

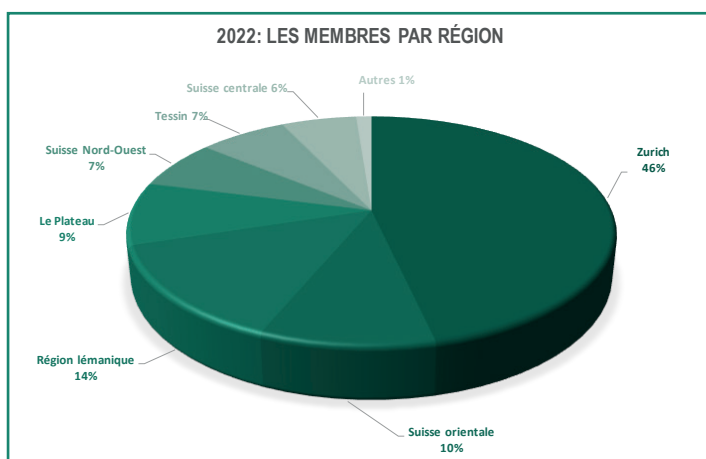
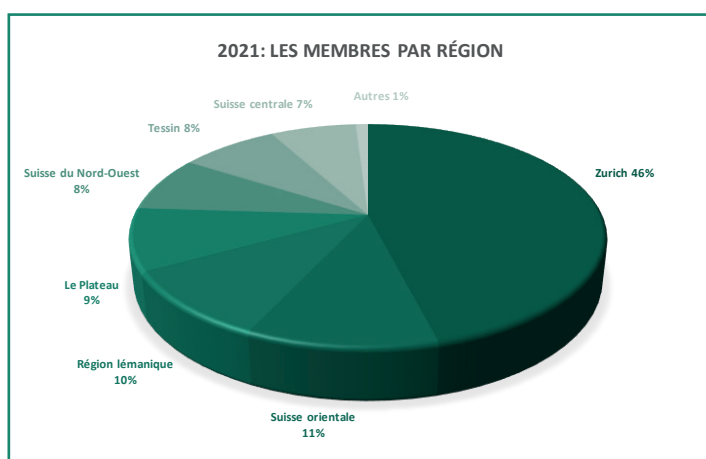
Gabriela Rüttimann
Présidente



Comparaison du nombre de membres



Contrairement aux chiffres de 2021, la tranche d'âge entre 1940 et 1959 est légèrement en baisse. Ceci est en corrélation avec les demandes de démission que nous avons reçues au cours de l'année de la part de membres qui, pour des raisons d'âge, ne souhaitent pas passer du modèle de délégation au modèle de prescription. La légère augmentation de la tranche d'âge à partir de 1970 est réjouissante. Les autres tranches d'âge sont restées stables.



- Région lémanique: VD / VS / GE
- Le Plateau: BE / FR / SO / NE / JU
- Suisse du Nord-Ouest: BS / BL / AG
- Zurich
- Suisse orientale: GL / SH / AR / AI / SG / GR / TG
- Suisse centrale: LU / UR / SZ / OW / NW / ZG
- Tessin
- Autres

Rétrospective annuelle du comité

La retraite annuelle du comité, en plus de traiter des directives stratégiques et des conditions-cadres de fond, offre l'opportunité d'entretenir les échanges interpersonnels qui sont souvent négligés lors des réunions du comité, dont le calendrier est généralement serré.

Retraite

La retraite de deux jours du comité est toujours très chargée, mais elle offre aussi l'occasion de débattre en profondeur de thèmes en suspens, ce que généralement les séances ordinaires du comité ne permettent pas suffisamment. La retraite s'ouvre toujours par un tour de table personnel qui donne un aperçu des idées et des projets d'avenir des différents membres du comité.



À cette occasion, Veronica Defièvre a fait savoir qu'elle ne représenterait pas à l'assemblée des membres de 2023 et qu'elle quitterait également la direction de la Charte. L'assemblée générale nous offrira l'espace nécessaire pour rendre hommage à sa collaboration comme il se doit.

Ce tour d'entrée en matière crée d'ailleurs en même temps un cadre d'ambiance qui se prolonge ensuite tout le long de la retraite.

Veronica Defièvre

État actuel de l'association

L'évolution du nombre de membres et donc de la situation financière a été source d'inquiétude. Le manque de relève des membres est un thème récurrent. Ces dernières années, des mesures d'économie massives ont été prises sans que la substance n'en souffre.

Cependant, le citron est désormais pressé. La planification financière jusqu'en 2025 montre que des mesures urgentes doivent être prises pour assurer l'avenir de l'association. C'est pourquoi un groupe de travail composé de membres du comité a été mis en place pour développer des scénarios d'avenir. Son objectif était de disposer de scénarios concrets pour la séance de novembre.

res pour fixer le tarif avec les cantons, pour lesquelles des avocats ont dû être engagés, contribuent à compliquer la situation actuelle. Ces dépenses, financées à parts égales par les associations, n'avaient pas été prévues à un tel niveau et nous ont amenés à limiter notre participation au groupe tarifaire, comme on peut le lire dans le rapport de la présidente.

Adaptation de la LAMal

Le modèle de prescription et les thèmes auxquels nous avons été confrontés dans ce cadre en tant qu'association figurent pour la plupart dans le rapport de la présidente. Le comité s'est également penché en détails sur la question au cours de sa retraite. Il convient de mentionner que l'OFSP a reconnu le besoin d'adapter la LAMal de sorte qu'à l'avenir, outre les cliniques A et B, les cliniques C, compétentes en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents, puissent également proposer des stages aux personnes en formation postgrade, ce qui ne résout certes pas le manque de places de formation postgrade clinique, mais le soulage quelque peu. L'OFSP avait organisé une consultation des parties prenantes à ce sujet.

Un autre point à avoir été modifié est le pouvoir de prescription. Avec l'introduction du modèle de prescription, les médecins titulaires d'un titre de formation postgrade en médecine interne générale ou de la formation approfondie interdisciplinaire en médecine psychosomatique et psychosociale de l'Académie suisse pour la médecine psychosomatique et psychosociale (ASMPP) devaient également demander, après



Le comité s'est réuni une dernière fois par vidéoconférence lors de sa séance du 24 janvier 2022, mettant ainsi un point final, du moins interne, à la pandémie de Covid.

30 séances, une évaluation du cas par un spécialiste titulaire d'un titre de formation postgrade en psychiatrie et psychothérapie ou en psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents pour pouvoir poursuivre une psychothérapie. Le législateur avait justifié cette disposition par la garantie de la qualification professionnelle et pour éviter une augmentation incontrôlée du nombre de séances et des coûts.

La modification stipule désormais que les médecins spécialistes titulaires d'un titre ASMPP ne doivent plus demander d'évaluation de cas après 30 séances.



Le comité remercie la commission scientifique et prend congé de Mario Schlegel, mais aussi d'Agnes von Wyl (d) et de Rosmarie Barwinski.

Avenir de la Charte

L'avenir de la Charte a également été longuement discuté. Une réorganisation ou un remaniement est indispensable, car Veronica Defièvre ne se représentera pas en tant que présidente et la commission scientifique sera plus ou moins dissoute, ses membres ayant démissionné pour diverses raisons. Mario Schlegel, doyen et tête de la commission scientifique, ne désire plus se mettre à disposition en raison de son âge. Le souhait de la conférence de la Charte est de se réunir avec l'ensemble du comité de l'ASP pour entendre ses idées et en débattre. De son côté, le comité souhaite entendre les membres collectifs au sujet de leurs idées et leurs préoccupations. La date d'une rencontre a été fixée au 6 février 2023.

Adaptation du règlement d'admission des membres

Le comité a régulièrement évoqué le fait qu'il trouvait absurde que les candidats qui possèdent un titre de formation postgrade en psychothérapie sans avoir fait d'études de psychologie au préalable, mais qui disposent d'une autorisation d'exercer et sont inscrits au registre des professions de la psychologie, ne soient pas admis par l'ASP en tant que membres. Sur demande de Kurt Roth, membre du comité, le règlement d'admission a été adapté, ce qui signifie que dorénavant, les psychothérapeutes qui n'ont pas fait d'études de psychologie mais répondent aux exigences précitées pourront également être admis.

Nécessitant une révision, le règlement d'admission des membres collectifs ainsi que d'autres règlements dont la Charte est responsable ont été adaptés. Ces règlements sont soumis à l'approbation de l'assemblée de la Charte. Ils seront toutefois adoptés par le comité de l'ASP. Le règlement de la commission d'assurance qualité, qui s'appellera dorénavant commission pour l'assurance et le développement de la qualité, a déjà été approuvé.

Contrat AI résilié

Suite à l'introduction du modèle de prescription, la convention AI a fait l'objet d'une résiliation, puisqu'un nouveau tarif sera également appliqué dans ce domaine. La convention existante et les tarifs qu'elle contient restent valables jusqu'à ce que la nouvelle convention soit négociée. Il était prévu de conclure les négociations avant la fin de l'année 2022, ce qui n'a pas été possible compte tenu de la lutte menée en parallèle pour un nouveau tarif pour l'AOS. C'est pourquoi le délai pour la conclusion de la convention AI a été prolongé jusqu'à mi-2023.

• • •

Du côté du secrétariat

Le passage du modèle de délégation au modèle de prescription a placé le secrétariat devant des défis extraordinaires. Notre tâche consistait à nous tenir à la disposition des membres en tant que service de renseignements pour les questions de mise en œuvre qui se posaient et à les soutenir également pour les questions administratives.



Marianne Roth
Directrice

Nouvelle collaboratrice

Depuis le 1^{er} juillet 2022, une voix familière s'est tue au secrétariat. Après 17 ans au sein de l'ASP, Ursula Enggist a pris une retraite (active) bien méritée. Elle a été remplacée par Silvie Lehmann, qui travaille déjà au secrétariat depuis le 7 juin 2022. Ursula Enggist a apporté un grand soutien au secrétariat. En tant que collègue, nous avons perdu en elle une personne très équilibrée, positive et réfléchie, dotée d'un instinct prononcé pour l'équité, la collégialité et la bienveillance. Sa nature calme et réfléchie était également très appréciée par les membres.

Silvie Lehmann a repris le poste de collaboratrice administrative d'Ursula Enggist et s'est rapidement familiarisée avec ce poste polyvalent. Nous sommes très heureux d'avoir trouvé en elle une collègue engagée et intéressée, qui voit 'plus loin que le bout de son nez' et qui est fin prête à répondre aux exigences de collaboration au sein d'une petite équipe. La tâche centrale de Silvie Lehmann est le traitement des finances.

Accent sur le modèle de prescription

En 2022, les activités au secrétariat ont principalement tourné autour de la mise en œuvre du modèle de prescription, qui a été définitivement introduit le 1^{er} juillet 2022. D'innombrables demandes nous sont parvenues, ce qui nous a transformés en une organisation apprenante. Nous avons été confrontés à des questions détaillées avec lesquelles nous avons dû, nous aussi, nous familiariser peu à peu afin de pouvoir fournir des réponses satisfaisantes.

particulièrement élevé de demandes étaient liées à la procédure à suivre pour obtenir l'admission cantonale, laquelle a entraîné une charge administrative importante pour les membres. Ce n'est qu'une fois l'autorisation d'admission obtenue qu'il a été possible de demander un numéro RCC, nécessaire pour pouvoir être remboursé par l'assurance de base.

Des débuts semés d'obstacles

Les exigences de qualité énumérées dans le formulaire d'admission et basées sur l'article 52g de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) ont constitué un défi particulier. Nous sommes entrés en terrain inconnu. Certes, notre propre règlement sur l'assurance qualité, qui est contraignant pour les membres, a été accepté par de nombreux cantons, mais les demandeurs devaient également prendre des mesures pratiques d'assurance qualité à appliquer dans leurs cabinets, ce qui les dépassait parfois. Les nouvelles exigences de qualité, indiquées dans la LAMal, ne peuvent pas être appliquées en l'état par les psychothérapeutes, ce qui a donné du fil à retordre à de nombreux membres qui ne savaient pas quoi en faire.

La difficulté réside dans le fait qu'en raison de l'OAMal, les associations psys et les assureurs doivent négocier entre eux des contrats de qualité dans lesquels l'assurance et le développement de la qualité sont définis de manière contraignante pour les fournisseurs de prestations. Or, nous ne pourrions négocier ces contrats que lorsque le tarif aura été fixé. Notre expérience avec les négociations tarifaires fait malheureusement craindre que nous soyons également confrontés à des négociations marathon pour les contrats de qualité.

Il était clair dès le début que l'introduction de la prescription ne serait pas



Nouvelle collaboratrice Silvie Lehmann

simple. La procédure à plusieurs niveaux est compliquée, l'attribution des compétences est parfois difficile à comprendre. Il reste à démontrer si ce processus avec la prescription prédéfinie survivra, car il est loin d'être adapté à la pratique. C'est surtout l'évaluation des cas par un psychiatre après la 30^{ème} séance qui se révèle difficilement réalisable, soit parce qu'il est difficile de trouver des psychiatres disponibles, soit parce que la procédure n'est pas compréhensible pour de nombreuses personnes concernées.

Nouveaux partenariats

Le modèle de prescription stipule que les psychothérapeutes qui souhaitent être remboursés par l'assurance de base doivent facturer de manière indépendante. Nombre d'entre eux, qui se sont mis à leur compte, ont également dû prendre des dispositions administratives et personnelles pour devenir indépendants.

Outre une assurance responsabilité civile qui peut être souscrite via notre courtier en assurances, nous avons également reçu des demandes de solutions associatives pour la caisse de pension. Nous avons déjà un accord de longue date avec Pro Medico. Nous avons entre-temps pu conclure des solutions d'association avec PAT LPP et AXA, élargissant ainsi notre offre pour les caisses de pension.

Numérisation: bientôt un must

Le système tarifaire, avec ses 32 positions, rend indispensable une solution logicielle pour les décomptes. L'ASP a conclu un partenariat avec la Caisse des Médecins, le fournisseur le plus important et le plus expérimenté dans ce domaine, et avec PsyFile, qui a développé un logiciel de facturation spécialement conçu pour la psychothérapie, que nous recommandons à nos membres. Les deux systèmes intègrent la structure tarifaire, ce qui permet d'effectuer les décomptes de manière efficace et conforme aux dispositions.

Leurs offres comprennent d'autres solutions attrayantes, très utiles pour l'ensemble de la comptabilité, comme les rappels. Les logiciels offrent également des solutions de raccordement au dossier électronique du patient (DEP), dans la mesure où celui-ci deviendra un jour obligatoire pour les psychothérapeutes.

Formation postgrade et continue

Les cours sur la théorie générique de la psychothérapie, qui font partie intégrante de la formation postgrade du concept ASP Integral, sont désormais bien établis et font partie intégrante de nos offres de formation postgrade et continue (en allemand). Le traitement et la



coordination des personnes en formation postgrade ainsi que l'organisation des cours sont effectués par notre secrétariat et gérés par Claudia Menolfi en collaboration avec l'office de coordination.

Notre séminaire de formation continue sur l'ouverture d'un cabinet médical (en allemand), que nous avons organisé pour la troisième fois, a suscité un vif intérêt et a été reconduit avec succès. Comme de nombreux psychothérapeutes s'installent à leur compte en raison du changement de modèle, la demande est toujours aussi forte. La formation continue sera donc à nouveau proposée en avril 2023.

Marianne Roth



Nouvelles adhésions de membres

L'année dernière, les membres ordinaires suivants ont rejoint notre association:

Marly Noser-Stadler
 Florian Roth
 Petra Meyer
 Fred Seiler
 Marga Moser-Hürst
 Gregory Meier
 Hanne Hutter
 Patrick Junker
 Lisa Ebner
 Maria Anna Bernasconi
 Alexandra Kaelin
 Kerstin Guntli

En outre, les étudiants en psychologie suivants ont été admis gratuitement:

Morgane Casanova
 Sarah Jacqueline Bohli

Les admissions se font en accord avec le règlement d'admission des membres de l'ASP et sont approuvées par le comité. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux membres !

Multitâche

Mon rapport contient des contributions ayant trait à la psychothérapie internationale, aux revues de l'ASP, à l'étude PAP-S, à l'offre en formation postgrade en théorie générique de la psychothérapie, à ASP Integral et à des congrès, ce que j'ai effectué avec beaucoup de plaisir.



Peter Schulthess
Membre du comité

ASP Internationale

Cette année encore, la représentation de l'ASP au sein de l'EAP a été assurée par la présidente, Gabi Rüttimann, et moi-même. Les réunions de février ont été suivies d'un remarquable congrès sur le thème «The Hope of Psychotherapy for our Endangered World», auquel j'ai apporté mon soutien organisationnel. Le congrès et les réunions de l'EAP ont fait l'objet d'un compte rendu dans notre revue à jour! En février, j'ai démissionné de toutes mes fonctions au sein de l'EAP, si bien qu'à l'avenir, les rapports ne seront publiés que sur la base de notes prises par d'autres.

Nos revues à jour! et PTW

Les deux revues de l'ASP, dont je suis le rédacteur en chef, sont parues cette année comme prévu avec deux numéros chacune. Outre moi-même, Veronica Defièvre, Sandra Feroletto et Marianne Roth font également partie de la rédaction d'à jour! et Mario Schlegel, Lea Richter et Mara Foppoli aussi de celle de PTW. Je remercie tous mes collègues de leur collaboration inspirante.

Pour des raisons économiques, nous avons dû prendre la décision qu'à partir du deuxième semestre 2023, les deux revues feraient exclusivement l'objet d'une publication numérique et ne seraient donc plus envoyées sous forme imprimée. Nous comptons vivement sur la compréhension du lectorat.

L'accès aux deux publications se fait par le biais de ces deux liens www.a-jour-asp.ch et www.psychotherapie-wissenschaft.info.

PAP-S

Les publications relatives à l'étude de la pratique ambulatoire de la psychothérapie en Suisse (PAP-S) sont certes en diminution, mais il en existe encore de temps en temps. En 2022, la version imprimée de l'article «The Impact of Clients' and Therapists' Characteristics on Therapeutic Alliance and Outcome» a également été publiée dans la revue *Contemporary Psychotherapy*.

Les publications consacrées à la PAP-S sont régulièrement mises à jour sur notre site web: <https://psychotherapie.ch/wsp/de/wissenschaft-und-forschung/>.

Théorie générique de la psychothérapie

Notre programme de cours sur deux ans intitulé «Théorie générique de la psychothérapie» suit des cycles de deux ans. Les cours sont bien fréquentés. Ils revêtent un caractère obligatoire pour les étudiants des filières de formation postgrade selon le «concept ASP intégral», de même que pour les étudiants de la filière de formation postgrade de la GES (Société suisse d'analyse existentielle), accréditée l'année dernière. De plus, certains étudiants d'autres filières de formation postgrade viennent suivre certains cours qui n'y sont pas proposés, mais qui sont exigés par la LPsy. Les différents cours conviennent parfaitement à la formation continue. Plusieurs membres de l'ASP y ont déjà participé.

ASP Integral

En tant que délégué du comité chargé du secteur organisation responsable de l'ASP, il me revient de veiller à l'accomplissement et au respect des conditions par nos instituts partenaires proposant des filières de formation postgrade accréditées auprès de la Confédération. Le cursus de l'ISAP ne sera plus ré-accrédité sous la responsabilité de l'ASP. Désormais, à la demande de l'ISAP, c'est l'AGAP qui fera office d'organisation responsable.

Les 4 filières de formation selon le concept ASP Integral devront bientôt décider si elles veulent continuer à être accréditées sous la responsabilité de l'ASP ou si elles veulent procéder à la ré-accréditation de manière indépendante et sous leur propre responsabilité.

Dans le cadre du concept ASP intégral, un service de coordination est mis en place entre l'ASP et les instituts partenaires. Cette fonction est assurée par une équipe de trois personnes: Claudia Menolfi, Kurt Roth et Peter Schulthess. Des conférences ASP Integral ont lieu périodique-

ment, auxquelles participent tous les instituts partenaires, l'office de coordination ainsi que le secrétariat de l'ASP, afin de discuter des questions en suspens (par ex. l'assurance qualité).

Succès de la filière

En 2022, neuf personnes ont terminé avec succès leur cursus de formation postgrade selon le concept ASP Integral et ont obtenu le titre de psychothérapeute reconnu(e) par la Confédération:

- Marie Giesinger, GFK
- Gregory Meier, GFK
- Ines Olga Müller-Moser, SGBAT
- Christian Zwingli, GFK
- Rahel Habermacher, SGBAT
- Vilhelmina Minikus, SGBAT
- Sharon Delucchi, IRG
- Andrea Blunck, SGBAT
- Joanna Zaborowska, SGBAT

Nous félicitons chaleureusement les diplômés pour leur succès!

Réunions

L'année dernière, j'ai organisé avec Veronica Defièvre et Kurt Roth le colloque «Assurance qualité dans la pratique psychothérapeutique».

Cette manifestation a été motivée par l'introduction du modèle de prescription, qui posera à l'avenir de nouvelles exigences aux cabinets psychothérapeutiques en matière d'assurance qualité. Conformément à l'article 58g de la LAMal, les fournisseurs de prestations devront à l'avenir prouver qu'ils ont pris des mesures qualitatives suffisantes pour le bien-être et la sécurité de leurs patients. Un compte-rendu de la journée peut être consulté dans notre revue à jour! 2/2022.

Peter Schulthess



Congrès «Assurance qualité dans la pratique psychothérapeutique»:
l'intérêt des participants était très élevé.

Rapport annuel de l'office de médiation de l'ASP

En 2022, l'office de médiation de l'ASP a reçu un nombre disproportionné d'appels, surtout au cours du second semestre. La raison en était les nouvelles dispositions relatives aux caisses-maladie, respectivement la facturation via l'assurance de base. Dès le milieu de l'année et en dépit de l'existence d'une assurance complémentaire, certaines caisses ont cessé de payer les patients ayant remis leur formulaire de remboursement. Cela a suscité une incertitude justifiée et de l'incompréhension chez les patients et les thérapeutes.

Ces demandes ont toutes dû être rejetées, car elles touchent la politique professionnelle. Les plaignants ont à chaque fois été rendus attentifs au fait que les personnes lésées étaient en droit de saisir la justice de leur propre chef.

Il convient également de mentionner que de très nombreux patients s'adressent à l'office de médiation de l'ASP. Or, souvent, les personnes concernées ne se renseignent pas au préalable sur la compétence de l'office. De plus, les documents nécessaires font également défaut.

Ma recommandation est de publier une information supplémentaire sur le site Internet de l'ASP concernant le dossier formel à transmettre. Cela permettrait de minimiser la charge de travail et le nombre de rejets. La levée du secret professionnel, les informations précises sur le motif de la plainte, etc. ne sont généralement pas livrées en même temps que la demande. Il arrive aussi régulièrement que des patients souhaitent déposer des plaintes anonymes ou qu'une procédure parallèle ait déjà été déposée par voie juridique.

Il y eut également des dépôts de plaintes pour lesquelles la compétence de l'office de médiation de l'ASP est avérée et qui ont également été correctement transmises auprès de l'ASP.

On dénombre deux plaintes déposées en 2022. Une plainte concernait une institution. Le motif était un manque de clarté concernant une interruption prématurée de la thérapie. Le cas a pu être clôturé avec succès et clarifié lors d'un entretien quadripartite. Une autre plainte pour violation du secret professionnel à l'égard de tiers n'est pas encore close. Le traitement du cas est retardé en raison du séjour à l'étranger du plaignant.

En fin de compte, 2022 a été une année calme pour l'office de médiation.

Sonja Hildebrand
Office de médiation de l'ASP

Conférence de la Charte 2022

Après sept ans de présidence de la conférence de la Charte, Veronica Defièvre démissionne de sa fonction pour des raisons de capacité. Dans son texte, elle propose une rétrospective sur les années passées et prend congé de ses collègues en livrant un rapport personnel.



Veronica Defièvre
Présidente de la
conférence de
la Charte
Vice-présidente

Mes adieux à la Charte

La normalisation qui a suivi la pandémie de Corona, a également impacté la Charte qui a gagné en normalité, a pu se tenir plus souvent et est ainsi devenue plus animée, ce qui m'a beaucoup réjoui et dynamisée en tant que responsable. Il m'est plus agréable de transmettre une Charte vivante à mon successeur. Pourtant, les adieux ne sont pas faciles. La Charte, qui m'avait amenée en Suisse il y a plus de 20 ans parce que le concept de la filière d'études complémentaires m'avait beaucoup plu, m'est très chère. C'est une association incomparable d'instituts de formation postgrade et continue, qui n'existe dans aucune autre association professionnelle. Je souhaiterais vivement que cette dynamique se poursuive et que les instituts, qui sont certainement toujours tenus en haleine par les accréditations, développent davantage d'initiative et de vie propre.

L'intégration de la Charte à l'ASP a certainement été un grand changement pour tous et a donné lieu à plusieurs malentendus et à une répartition peu claire des rôles. Moi aussi, je n'ai pas toujours su ce que j'avais le droit de décider moi-même en tant que responsable de la Charte avec ses commissions et à quel moment la décision finale revenait au comité de l'ASP. Il a souvent été très difficile de porter les deux casquettes, celle de responsable de la Charte et celle de vice-présidente de l'ASP. Mais un examen plus approfondi de cette double fonction a montré qu'elle était nécessaire pour garantir une communication efficace.

L'année dernière en particulier, un bon nombre de points de ma fonction se sont clarifiés pour moi et j'ai pu consacrer plus d'énergie aux commissions de la Charte. Mais force était de constater que beaucoup de changements s'étaient opérés du côté des instituts. De nombreuses fonctions importantes de la Charte n'étaient plus de son ressort, mais de celui de

l'OFSP ou des cantons. Mais je pense que ce serait une erreur de réduire la Charte à une communauté d'intérêts qui échange de temps en temps des idées. À mon avis, l'un des objectifs de la Charte et de l'ASP devrait être de réunir encore plus d'instituts au sein de la Charte et de s'impliquer plus activement dans les événements politiques. Les instituts de formation postgrade ont un grand poids, car ils sont essentiels à la formation postgrade des psychothérapeutes et ils peuvent en même temps garantir la diversité du paysage psychothérapeutique. Si les instituts de formation postgrade cèdent de plus en plus de terrain aux universités et se laissent imposer docilement des décisions politiques, ils se rendent eux-mêmes superflus. Ce n'est qu'en étant actifs, en se regroupant et en se faisant entendre qu'ils pourront à nouveau être mieux considérés dans le champ de la politique professionnelle. C'est ce que je souhaite pour ma succession et pour la conférence de la Charte.

Séances du comité de la Charte

Deux séances du comité de la Charte ont eu lieu, réunissant Mario Schlegel, responsable de la commission scientifique (CS), Heinz Meier, responsable de la commission d'assurance qualité (CAQ), Gabi Rüttimann, présidente de l'ASP, Marianne Roth, directrice, et moi-même, responsable de la conférence de la Charte. Lors de ces deux réunions, nous nous sommes penchés sur les différents documents de la Charte, qui nécessitaient une nouvelle révision afin de les adapter aux changements de la politique professionnelle. Lors de la première réunion, en avril 2022, l'accent a été mis sur la description des tâches de la CAQ, que la commission elle-même avait déjà traitée en détail lors de réunions séparées. En outre, nous avons préparé la première assemblée des instituts de la Charte, qui devait se dérouler pour la première fois sous cette forme depuis que la Charte fait partie de l'ASP. Lors de la deuxième réunion en décembre 2022, qui a duré beaucoup plus longtemps que prévu, nous avons passé en revue tous les documents de la Charte, qui ont été en partie supprimés ou très abrégés, et nous soumettrons les modifications à la conférence de la Charte pour approbation lors de sa deuxième assemblée en 2023.

Colloques et commissions de la Charte

Deux colloques ont eu lieu, tous deux organisés par la CS. Ils portaient sur la gestion des sentiments des psychothérapeutes. La CAQ était très occupée par son propre développement et n'a donc pas tenu de colloque cette année.

Les deux commissions ont connu des changements. L'ensemble de la CS a démissionné pour la fin 2022, ce qui a été une très triste nouvelle



Mario Schlegel fait ses adieux à sa fonction de longue date au sein de la commission scientifique, qu'il a largement contribué à façonner et diriger.

pour moi en tant que responsable de la Charte, mais aussi pour le comité ASP. Nous avons une équipe de haut niveau à la CS, avec Agnes von Wyl, professeur de psychologie appliquée, section psychologie clinique et psychologie de la santé de la ZHAW (haute école), Rosmarie Barwinski, fondatrice et directrice de l'Institut suisse de psychotraumatologie (SIPT), sans oublier Mario Schlegel, pilier de la conférence de la Charte, avec toutes ses connaissances en matière de recherche et de psychothérapie. Nous avons pu profiter à plusieurs reprises de nos liens avec la ZHAW et lancer de petits projets de recherche qui ont ensuite été publiés sous forme de travaux de master. Encore une fois, un grand merci pour votre travail inestimable au sein de la CS, dont la conférence de la Charte et donc l'ensemble de l'ASP ont beaucoup profité! Nous vous estimons énormément et regrettons beaucoup que vous ayez quitté vos fonctions en tant que membres de la CS. Il s'agit maintenant d'assurer la pérennité de la CS.

La CAQ devient la CADQ

La CAQ a également connu des changements, mais à notre grande satisfaction, aucun ne touche le personnel. La commission, composée de Heinz Meier, directeur de l'institut de formation postgrade GFK Personzentrierte und Experienzielle Psychotherapie - körperorientiert, de Judith Biberstein, directrice de cours de l'institut de formation postgrade IBP Integrative Körperpsychotherapie, et d'Emanuel Weber, membre de la GES Gesellschaft für Existenzanalyse Schweiz, a fourni un travail considérable lors de la révision complète du cahier des charges, qui a été adopté dans sa nouvelle forme lors de la première assemblée de la Charte et qui a conduit à l'extension de son nom.

La commission pour l'assurance qualité (CAQ) se nomme dorénavant commission pour l'assurance et le développement de la qualité (CADQ), car il s'agit désormais moins d'assurer la qualité du travail des instituts de formation postgrade que de la développer. En outre, il a été décidé que la CADQ contrôlerait périodiquement les instituts de formation continue membres de la Charte, car cela n'est pas fait par la Confédération, mais il nous importe que notre label de la Charte puisse continuer à être synonyme de qualité dans le domaine de la psychothérapie. Je tiens également à remercier ici les membres de la CADQ pour leur travail et leur soutien.

J'ai été impliquée dans leurs processus parce que je suis membre de la CADQ, du moins dans sa fonction d'instance de recours pour les instituts de la Charte, car quatre membres de différents instituts de formation postgrade sont nécessaires pour assurer ainsi une position aussi neutre que possible de la CADQ.

Assemblée de la Charte

Deux assemblées de la Charte de tous les membres collectifs de l'ASP, c'est-à-dire aussi bien des instituts de formation postgrade que de formation continue, ont enfin eu lieu, en juillet et en novembre 2022. Au cours de la première, nous nous sommes penchés sur la description révisée des tâches de la CADQ, qui a été adoptée telle quelle, et sur le rôle de la Charte au sein de l'ASP. Une grande majorité des instituts était favorable à la poursuite d'un rôle actif avec des règlements propres et la possibilité de les voter. Dans la foulée, la demande de la SGBAT, Société Suisse d'Analyse et Thérapie Bioénergétiques, d'adapter la longueur des heures de supervision aux prescriptions de la loi sur les professions de la psychologie au lieu de se conformer aux prescriptions de la Charte, a été acceptée.

Lors de la deuxième assemblée, il a surtout été question de l'avenir de la commission scientifique et de la personne qui pourrait me succéder. La commission scientifique a fait l'objet de différentes idées, qui seront examinées lors d'un colloque scientifique prévu à cet effet le 22 avril 2023. En principe, une majorité des personnes présentes peuvent envisager le principe d'une direction alternée par différents instituts pour l'organisation des colloques, pour lesquels il faudrait éventuellement nommer un coordinateur/une coordinatrice. En ce qui concerne les dates auxquelles doivent se dérouler les colloques, il a été décidé de poursuivre le calendrier perpétuel. Pour ma succession, ils ont unanimement convenu que la personne qui me remplacerait devait être active dans l'un des instituts de la Charte. Des personnes ont été intéressées, mais aucune candidature concrète n'a été déposée jusqu'à présent.

De tout cœur, je tiens à vous remercier pour cette période passionnante en tant que responsable de la Charte. J'ai trouvé la collaboration avec les instituts de la Charte et les comités de la Charte très enrichissante. J'espère vivement qu'il y aura une bonne transition pour ma succession. Je reste volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions et je serai encore présente au colloque scientifique, mais je n'occuperai plus la fonction de responsable de la Charte.

Avec mes meilleurs vœux pour l'avenir de la conférence de la Charte.

Veronica Defièvre, MSc.



Commission scientifique

Nouveau et unique

Dans la continuité du projet «AGUST» de la commission scientifique, qui a été publié en 2019 dans notre revue Science Psychothérapeutique et qui étudiait les similitudes et les différences dans l'application des interventions psychothérapeutiques, les travaux réalisés en 2022 en étaient une extension en ce sens qu'il s'agissait de la gestion de ses propres émotions en tant que thérapeute au cours de la thérapie. Ils portaient également sur les similitudes et les différences entre les différentes écoles. Ainsi, deux variantes importantes de thérapies à orientation humaniste et psychodynamique ont été représentées dans leur application en échange direct entre praticiens. Outre ces deux représentations, la valeur réside dans le fait qu'elles ne découlent pas de perspectives théoriques, mais directement de la comparaison commune de praticiens sur le même objet. Ceci représente une nouveauté unique et a montré que les différences théoriques sont plus grandes qu'elles ne le sont dans la pratique.

Colloques et conférence de la Charte

Lors de notre premier colloque, nous avons choisi d'étudier à nouveau deux séquences d'un film pédagogique de l'APA, comme lors de notre dernier projet de recherche. Les données ont été recueillies dans le cadre d'un travail de bachelor à la ZHAW et traitées afin d'avoir matière à discussion lors du deuxième colloque. C'est là qu'a eu lieu une clarification approfondie des différences et des points communs, dont les formulations explicites ont conduit au fondement souhaité par les experts représentant les diverses écoles. Lors du troisième colloque, le travail a été présenté et discuté de manière synthétique. Il sera publié avant la fin de l'année 2023 dans la deuxième édition de notre revue Science Psychothérapeutique.

Notre deuxième colloque dédié à la recherche a été suivi par une conférence de la Charte, au cours de laquelle la commission scientifique a débattu de ses colloques en considérant dans quelles mesures et dans quel cadre ceux-ci doivent et peuvent se poursuivre. Ce sujet s'est imposé d'une part en raison des exigences de l'accréditation des instituts et d'autre part surtout parce que Rosmarie Barwinski et Agnes von Wyl, qui était également l'hôtesse du colloque, ne seront plus disponibles l'année prochaine. Mario Schlegel a également démissionné et il reste à disposition, toutefois uniquement pour accompagner la phase de transition, au cas où les colloques scientifiques continueraient sous la même forme ou sous une nouvelle forme.



Mario Schlegel
Commission scientifique

Membres de la CS: Rosmarie Barwinski, Prof. Dr. phil., Mario Schlegel, Dr. sc. nat. ETH, Agnes von Wyl, Prof. Dr. phil.

Commission de l'assurance qualité

Nouveau règlement

L'ancien règlement de la commission d'assurance qualité ne répondait plus aux exigences de la politique professionnelle. Cela n'a, en effet, guère de sens de contrôler le respect des normes (de la Charte) auprès des instituts de formation postgrade qui sont en fait accrédités par la Confédération.

D'autant moins depuis que la conférence de la Charte a décidé à l'unanimité en juillet d'adapter ces normes aux directives de l'OFSP.

Lors de la conférence de la Charte en novembre, la CAQ a élaboré un nouveau règlement qui a été adopté sans opposition. L'élément essentiel de ce règlement réside dans la nouvelle priorité consistant à proposer des projets de développement de la qualité et de professionnalisation destinés à soutenir les membres collectifs. La nature de ces projets doit être définie en concertation avec les membres collectifs. La nouvelle priorité se reflète également dans son nouveau nom: commission pour l'assurance et le développement de la qualité (CADQ).

CAQ devient CADQ

Cependant, les mesures d'assurance qualité pour les prestataires de formation postgrade qui ne sont pas au bénéfice d'une accréditation fédérale et pour les instituts de formation continue font toujours partie des tâches de la CADQ.

Un questionnaire a été élaboré à cet effet. Une première prise de contact a déjà eu lieu, d'autres sont prévues en 2023/24.

Il nous tient à cœur de créer une valeur ajoutée pour les membres collectifs.

Heinz Meier
Membre de la commission pour l'assurance qualité

Membres de la CADQ:
Heinz Meier, Judith Biberstein, Veronica Defièvre, Emanuel Weber

Suisse Italienne

L'introduction du modèle de prescription a également entraîné des charges supplémentaires dans le canton du Tessin. Cela a permis parallèlement de stimuler et d'approfondir la collaboration avec les différents acteurs du secteur de la santé.



Nicola Gianinazzi
Membre du comité
Délégué de la
Suisse italienne

En ce qui concerne mes responsabilités

Mon travail ordinaire de délégué de la section Suisse italienne de l'ASP s'est poursuivi comme d'habitude:

- informations, contacts et conseils pour les membres individuels et collectifs de l'ASP;
- entretien du réseau d'alliances privées et institutionnelles;
- collaboration en matière de traduction/révision et de médiation culturelle.
- collaboration avec la Società Ticinese degli Psichiatri e Psicoterapeuti (STPP – société tessinoise des psychiatres et psychothérapeutes) et l'ATP pour les offres de formation continue.

Membres actifs du Tessin

Plusieurs membres de notre canton occupent des fonctions importantes au sein de l'ASP.

Ainsi, Martino Regazzi nous représente au sein de la commission consultative cantonale pour les professions de la psychologie. Mara Foppoli est membre de l'équipe de rédaction de la revue «Science Psychothérapeutique», Maurizio Rossi représente le Tessin dans la commission d'éthique et Nicholas Sacchi officie comme médiateur dans cette région.



Une année exceptionnelle

Cette année très particulière a été marquée par l'introduction du modèle de prescription engendrant de nombreuses questions relatives aux autorisations cantonales, à SASIS SA et au décompte problématique avec les caisses-maladie; ce dernier point touchant actuellement encore davantage nos étudiants. Ce défi historique a entraîné une certaine surcharge de travail, mais aussi l'opportunité d'une collaboration étroite et très fructueuse avec nos membres, nos collègues de l'Associazione Ticinese delle Psicologhe e degli Psicologi (ATP - association tessinoise des psychologues), certains politiciens, les médias, et surtout la Caisse des Médecins. Cette dernière est un partenaire directement lié au nouveau modèle qui a été mis en place début juillet.

Bien entendu, tout cela s'est déroulé au niveau fédéral, mais l'impact, les réactions et les besoins se sont clairement fait sentir au niveau régional et, dans notre cas, au niveau cantonal. C'est pourquoi, en tant que délégué de la Suisse italienne, je me suis senti interpellé à plusieurs niveaux.

Des synergies fructueuses

L'aspect positif - je tiens à le souligner - a été la bonne synergie entre le canton, l'ATP et notre association (petite et aux ressources limitées), qui nous a permis d'obtenir, dans cette situation de crise, les meilleurs résultats possibles pour notre profession en général et pour nos membres en particulier.

Suisse romande

2022, quelle année pour la psychothérapie ! Elle restera assurément inscrite dans les annales...

Pour l'ASP, 2022 a aussi constitué une nouvelle baisse de la courbe de nos membres, avec tout ce que cela induit de perte de forces, de moyens, et de pouvoir d'agir.



Sandra Feroletto
Membre du comité
Déléguée de la
Suisse Romande

Nous restons la seule et unique association réunissant et ne se préoccupant qu'exclusivement de la psychothérapie. Mais nos organisations partenaires ont globalement plus de poids et capacités humaines et financières.

Ainsi, 2022 a marqué plus que jamais notre danse avec les limites. Heureusement, notre secrétariat, malgré le départ à la retraite de notre chère Ursula, a pu vivre une transition sereine et efficace. Et continuer à absorber un volume de demandes et tâches énorme. Et du côté du comité, nous avons tenté de mettre chacun.e la main à la pâte, comme nous le pouvons, pour que tout roule au mieux.

L'inquiétude était toutefois tangible cette année. Lors du partage des frais liés aux négociations dans le cadre du passage à la prescription, par exemple, nous avons dû avaler quelques couleuvres, avec des chiffres nettement plus hauts que planifiés pour chacune des associations impliquées. Heureusement, nos reins associatifs restent solides mais nous avons impérativement besoin de renfort, de nouvelles recrues, d'adhésions de collègues.

Or la Suisse romande pourrait constituer un terrain en or... trop peu de nos collègues ne connaissent l'ASP encore... Si chacun.e d'entre nous pouvait se donner le défi de trouver un nouveau membre, nous augmenterions notre poids et nos chances de survie en tant que faitière nationale spécifiquement dévolue à notre métier de psychothérapeute.

Toute idée, moyen, action de votre part, à Genève, Fribourg, Jura, Neuchâtel, en Valais ou dans le canton de Vaud seront les bienvenus.

N'hésitez pas à me contacter pour que nous puissions en soutenir l'organisation, l'initiation.

Nous nous sommes virtuellement retrouvés en mai 2022 et cela a été une grande joie que nous soyons réunis, même par visioconférence, pour appréhender ensemble le grand passage qui nous attendait. Ce dernier ne s'est pas passé sans difficultés et vous êtes plusieurs à m'avoir sollicitée dans l'une ou l'autre de ces étapes, en soutien et j'ai été heureuse de ces contacts plus personnels. A l'heure où j'écris ces lignes, notre prochaine rencontre est d'ores et déjà prévue pour mars 2023, et elle sera l'occasion de pouvoir mettre en commun nos expériences, réflexions, préoccupations sur le nouveau modèle.

2022 est donc résolument l'année du changement mais un changement qui s'est fait en contexte un peu trouble. Comme cela vous a déjà été transmis, les assurances de santésuisse sont sorties des négociations, laissant ainsi une série de points non résolus, en suspens. Les cantons ont dû trancher et les cantons romands ont été pour certains parmi les premiers à se déterminer, pour d'autres ils ont fait un peu trop attendre leur décision... Nous savons que cela a généré une période incertaine très inconfortable pour plusieurs d'entre vous.

Bien heureusement, nous avons fini par nous faire entendre et l'entier des cantons ont accepté tant la grille de facturation que le tarif transitoire proposé par la communauté tarifaire HSK+. De ce fait, nous avons pu garantir une forme de continuité de suivi à nos patients, pour la majorité d'entre nous.

Enfin, quelques autres événements ont ponctué l'année... Et j'aimerais en particulier citer la belle soirée autour du film Saint Omer au cinéma d'Oron, agrémentée d'un débat avec plusieurs professionnels de la santé (infirmier psy et sages-femmes). Nous avons vécu un échange extrêmement riche et profond, comme l'avait été celui de 2020 autour du film Benni. Je vous encourage à nous rejoindre lors de ces événements en présentiels qui constituent à la fois des occasions de réseauter et de nourrir nos réflexions, ensemble.

Nous vous remercions pour votre confiance et présence dans notre association professionnelle, et j'espère que 2023 nous offrira plus d'opportunités encore de nous rencontrer.

Sandra Feroletto

Commission d'éthique

La commission d'éthique, présidée par Marie Anne Nauer, est une équipe bien rodée. Elle est composée de quatre membres issus de Suisse italienne, romande et alémanique, toutefois deux sont germanophones, car la plupart des cas concernent la Suisse alémanique.



Marie Anne Nauer
Présidente de
la commission
d'éthique

Généralités

Cette année encore, toutes les séances, tant au sein du comité que de la commission plénière, se sont tenues par vidéoconférence pour des raisons pratiques. À cet égard, il convient de noter que leur sécurité s'est considérablement améliorée. Pour nos deux membres de Suisse romande et du Tessin, cela représente un gain de temps considérable, puisqu'ils ne doivent plus entreprendre les longs trajets jusqu'à Zurich, plus centrale. Ce média s'avère également idéal pour les auditions des patients qui déposent une plainte et des thérapeutes concernés, car l'enregistrement électronique se déroule sans problème.

Comme l'année dernière, nous avons exclusivement traité des dossiers concernant la Suisse alémanique. Cependant, notre travail commun reste quadrilingue et donc relativement complexe, car nous devons traduire en français et/ou en anglais tous les documents reçus, actuellement principalement en allemand et quelquesuns en anglais, afin de pouvoir communiquer entre nous.

Activités

En 2022, il restait encore deux cas à suivre des années précédentes, auxquels se sont ajoutées sept nouvelles demandes. Parmi celles-ci:

- Une demande concernait un thérapeute d'une autre association;
- Trois n'ont toujours pas déposé de plainte écrite, mais seulement décrit le cas par courriel ou par téléphone.
- Des plaintes écrites ordinaires ont été déposées contre deux thérapeutes, dont une contre un thérapeute qui avait déjà annoncé sa démission à ce moment-là.
- Les deux autres plaintes constituent en soi une double plainte, mais

nous traitons ces cas séparément, car il s'agit de deux patients différents contre le même thérapeute: ce dernier a en outre déjà fait l'objet d'une procédure et n'a toujours pas respecté la totalité de la mesure qui lui a été imposée; et le voici récidiviste. Trois plaintes sont donc en cours contre lui, pour influence religieuse et honoraires excessifs.

Les autres plaintes concernent d'autres violations du code de déontologie: des patients se sont sentis traités de manière inappropriée, abandonnés dans des situations d'urgence ou traités sans égards; dans un cas, une expertise a été réalisée sur un proche sans que le thérapeute ne se soit entretenu personnellement avec lui; dans un autre cas, des informations confidentielles ont été transmises et dans un autre cas, une plainte a été déposée également pour influence religieuse.

Communication avec d'autres instances et au sein de la commission

Notre activité nous amène également à communiquer avec d'autres instances telles que le comité de l'ASP, la direction, le secrétariat et l'office de médiation. Au nom de mes collègues également, je profite de l'occasion pour remercier chaleureusement toutes les personnes concernées pour leur communication toujours agréable et efficace. Je remercie tout particulièrement les membres de la commission pour leur collaboration engagée et consciencieuse: notre tâche est extrêmement exigeante sur le plan humain et professionnel.

Marie Anne Nauer

Membres de la commission d'éthique:

Marie Anne Nauer, Clemens Breitschaft, Patricia Laedermann, Maurizio Rossi



Rapport financier 2022

Côté recettes

L'exercice 2022 se clôt sur une perte s'élevant à CHF 59'616, soit près de CHF 30'000 au-dessus du déficit d'environ CHF 30'000 prévu au budget. Cette situation résulte des négociations tarifaires avec les associations d'assureurs, qui se sont avérées jusqu'à présent beaucoup plus laborieuses que prévu. Hormis cette évolution peu réjouissante, il n'y a pas d'écart majeur à noter au niveau des recettes par rapport aux chiffres budgétisés.

Côté dépenses

Comme nous l'avions prévu, le nombre de membres a continué à baisser. Nous l'attribuons notamment à l'introduction du modèle de prescription. En effet, ce sont en particulier nos membres les plus âgés qui n'étaient plus disposés à supporter la charge considérable que nécessite l'obtention d'une admission cantonale afin de pouvoir facturer par le biais de l'assurance de base. Il est cependant réjouissant de constater qu'un certain nombre de psychothérapeutes, dont quelques jeunes, ont malgré tout décidé d'adhérer à notre association.

Afin de pouvoir participer sur un pied d'égalité à l'élaboration de la structure tarifaire et de la valeur du point, les associations psys se sont mises d'accord sur une répartition paritaire des coûts liées aux négociations tarifaires. Compte tenu de la somme dont nous avons dû nous acquitter en 2022 et que nous devons encore assumer en 2023, nous avons dû renoncer à cette idée. Certes, la collaboration au sein du groupe tarifaire se poursuivra, mais c'est probablement la FSP, de loin la plus grande association, qui décidera de la suite des événements. Nous remercions le comité de la FSP d'avoir accepté de calculer pour l'instant une contribution proportionnelle au nombre de membres et de prendre en charge la majeure partie des frais.

Prévisions

Maintenant que la frayeur causée par la pandémie de covid s'est plus ou moins estompée, les conditions surtout de travail et financières des membres se sont pour la plupart normalisées. En ce qui concerne l'association, nous déterminerons au cours de l'année à venir quels ajustements financiers devront et pourront être entrepris afin de pouvoir continuer à proposer à nos membres une offre satisfaisante en tant que centre d'informations et prestataire de services.

Gabriela Rüttimann
Présidente ASP

Marianne Roth
Directrice ASP



BILAN 2022

ACTIFS

CAPITAL DE CIRCULATION	CHF	CHF	CHF
PC-compte		81'329	
ZKB assurances		112'323	
ZKB		265'719	
*Total liquidité, titres		459'371	
CRÉANCES			
Débiteurs, médiation de place de thérapie		4'664	
Débiteurs cotisations des membres		0	
*Total créances		4'664	
**Total ACTIFS CIRCULANTS		464'035	
INVESTISSEMENT FINANCIERS			
ZKB compte caution pour le loyer		7'299	
*Total INVESTISSEMENT FINANCIERS		7'299	
BIENS MOBILES			
Mobilier du bureau	25'485		
Stock mobilier du bureau	-25'484	1	
Informatique	106'456		
Stock informatique	-102'439	4017	
Installations / restructurations	9'717		
Stock installations / restructurations	-9'716	1	
*Total BIENS MOBILES		4'019	
TOTAL ACTIFS		475'354	
PASSIFS			
CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME			
LIVRAISONS ET SERVICES			
Créditeur CHF			21'957
Créditeur SVA Zurich			5'903
Créditeur LAA			-995
Créditeur PME			2'131
Provisions			10'000
Fonds projets			10'000
Compte de transfert assurances			54'548
Payements anticipés des membres			270'009
Passifs transitoires			-11'207
*Total LIVRAISONS ET SERVICES			362'346
**Total CAPITAL ÉTRANGER À COURT TERME			362'346
Capital associatif 31.12.2021			172'624
Perte 2022			-59'616
Capital associatif 31.12.2022			113'008
TOTAL PASSIFS			475'354

COMPTE RÉSULTAT 2022

Recettes 2022	Compte 2021 CHF	Budget 2022 CHF	Compte 2022 CHF
COTISATIONS DES MEMBRES			
Cotisations des membres individuels ASP	525'845	490'000	484'584
Cotisations des membres collectifs ASP	24'080	35'380	35'535
Total cotisations des membres	549'925	525'380	520'119
Prestations de service			
Concept ASP Integral	20'869	18'000	13'228
Conférences, formations continues	19'400	5'000	16'730
Formations branches génériques	38'920	35'000	39'600
Frais de traitement admission	2'000	2'500	5'400
Vente d'imprimerie	9'371	7'000	11'206
Plateforme internet Trouver psychothérapeute	1'000	500	1'400
Autres recettes	6'202	0	142
Total prestations de service	97'762	87'865	87'706
Total recettes	647'687	638'170	607'825
TOTAL RECETTES	647'687	638'170	607'825

COMPTES RÉSULTAT 2022

Dépenses 2022	Compte 2021 CHF	Budget 2022 CHF	Compte 2022 CHF
Honoraires et frais			
Comité de l'ASP	103'992	101'650	103'626
Comité de la Charte	18'576	20'500	19'645
Commissions et groupes de travail	13'198	13'500	13'626
*Total Honoraires et frais	135'766	135'650	136'897
Dépenses bureau			
Coûts de personnel secrétariat	227'937	229'500	236'183
Dépenses locaux et charge exploitation	46'150	46'550	41'252
Revue à jour et PTW	72'647	74'000	75'385
Informatique / Internet	19'720	20'000	18'106
Relation publique	11'105	9'500	12'091
Assemblée des membres	279	5'000	6'414
Affiliation à des organisations	12'695	13'000	9'398
Congrès / conférences	2'333	4'000	6'156
Assistance juridique	0	3'000	0
Assurances collectives	-2'483	500	-9'834
Révision	2'000	2'000	2'000
Amortissements	5'000	3'500	3'524
*Total dépenses bureau	397'383	410'550	400'675
Projets			
Groupe tarifaire	37'796	30'000	92'786
Concept ASP Integral	15'697	15'000	8'328
Formations continue branches génériques	20'553	17'000	11'874
Fonds commission d'éthique	7'746	11'000	6'339
événements, formations continues	19'534	11'000	8'266
Projets divers	6'000	5'000	0
*Total Projets	101'326	84'000	127'593
Total dépenses	634'475	630'200	665'165
**TOTAL DÉPENSES	634'475	630'200	665'165
**TOTAL RECETTES	646'837	600'380	605'550
PROFITS / PERTES	-12'362	29'820	-59'615

Rapport du réviseur

FISCALE TREUHAND
Bruno A Forster
Viaducktstr. 7, 8840 Einsiedeln
Téléphone 055 422 14 90
E-Mail: forster@fiscale.ch

Rapport de l'organe de révision
à l'attention de l'assemblée des membres de
l'Association Suisse des psychothérapeutes ASP
8006 Zurich

Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'ASP pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité, alors que notre mission consiste à vérifier les comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée conformément à la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière à pouvoir constater des anomalies significatives dans les comptes annuels. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions et des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, il n'inclut pas la vérification des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ni des auditions ou d'autres opérations de contrôle destinées à déceler des fraudes ou d'autres violations de la loi.

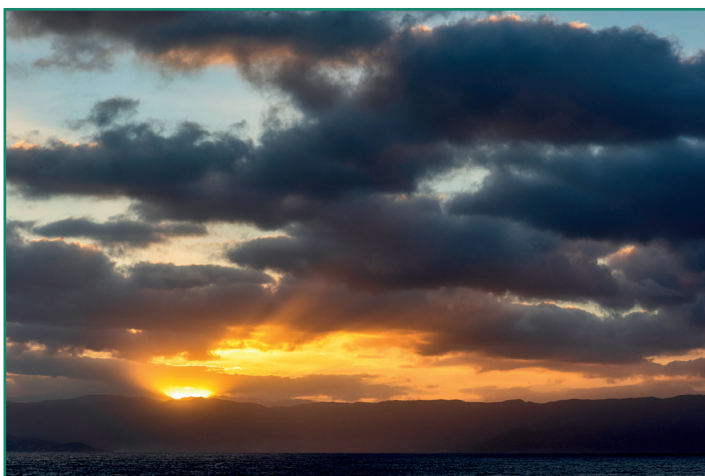
Notre révision n'a pas fait apparaître d'éléments permettant de conclure que les comptes annuels avec un capital associatif de CHF 113'008.50 ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts de l'association.

Einsiedeln, le 21 février 2023

FISCALE TREUHAND
B. Forster
Réviseur agréé

Perspectives d'avenir: de nombreuses questions en suspens

La fixation définitive du tarif semble toujours aussi lointaine et les négociations se déroulent au ralenti. Le problème urgent auquel est confronté le financement des formations postgrades en psychothérapie n'est pas non plus résolu en raison du blocage de santésuisse. Et la question de l'avenir de notre association doit être clarifiée en interne.



Une brève rétrospective de l'introduction du modèle de prescription

Un regard vers l'avenir appelle une brève rétrospective. Cette année aussi a été placée sous le signe du modèle de prescription, qui a enfin été introduit le 1^{er} juillet 2022. Ce n'est probablement pas un euphémisme d'affirmer que tout s'est déroulé de manière plutôt chaotique. Comme il n'existait que peu ou pas de bases sur lesquelles se reposer pour la mise en œuvre concrète, le processus d'introduction a été synonyme d'apprentissage par la pratique, et ce plus ou moins pour toutes les personnes concernées.

Les cantons, responsables de la procédure d'admission, n'ont publié leurs conditions d'admission que progressivement et souvent sur demande. Les médecins n'ont été informés que tardivement de leur rôle d'instance de prescription. Les assureurs nous ont laissé, nous les associations, ainsi que les patients, dans l'incertitude de savoir si et dans quel cas les assurances complémentaires étaient encore autorisées et ont gravement manqué à leur devoir d'information. Jusqu'à aujourd'hui (date de clôture de la rédaction), on ne sait pas si et comment les prestations des personnes en formation postgrade peuvent être facturées. Certaines caisses-maladie remboursent, d'autres non.

...et un regard vers l'avenir

Les négociations tarifaires entre les associations psys et les assureurs sont encore en cours, et il n'est pas possible de déterminer à l'heure actuelle quelle en sera l'issue. Si les partenaires de négociation ne trou-

vent pas de solution à l'amiable d'ici fin 2024, la décision d'introduire un tarif définitif reviendra au Conseil fédéral. Que ce dernier se prononce en faveur des psychothérapeutes reste plus qu'incertain. La seule certitude réside dans le fait que le tarif transitoire négocié et fixé par tous les cantons s'appliquera jusqu'à cette date.

Il reste également à établir si et dans quelle mesure le modèle de prescription dans sa forme actuelle est applicable dans la pratique. En particulier, les évaluations de cas qui doivent être effectuées par un psychiatre après 30 séances de thérapie semblent être compliquées, car selon les commentaires de nos membres, il est souvent difficile de trouver quelqu'un disposé à effectuer ce travail.

Le financement des psychothérapeutes en formation postgrade n'est pas non plus résolu, car là aussi santésuisse s'y oppose, ce qui augmente le risque pour les patients d'une interruption ou d'une cessation de leur traitement. Les associations psys ont tout mis en œuvre pour mettre fin à cette situation intolérable.

Évolution de l'association

Un certain nombre de démissions de nos membres, majoritairement seniors, enregistrés au cours de l'exercice sont dus au fait qu'ils n'étaient manifestement pas prêts à assumer la charge que représentait le passage au modèle de prescription et ont décidé de quitter la vie professionnelle et donc notre association. Si nous considérons l'évolution de ces dernières années, il semble qu'une diminution progressive du nombre de membres soit inéluctable.

La diminution du nombre de membres et le manque de relève rendent nécessaire un regard pragmatique et honnête sur notre futur. Le comité se penchera sur divers scénarios d'avenir, il reste à savoir où nous mènera le chemin. L'année à venir nous réserve en tout cas quelques défis.



L'Association Suisse des Psychothérapeutes ASP, fondée à Bâle le 3 mars 1979, est la seule association professionnelle en Suisse entièrement dédiée aux questions liées à la profession de psychothérapeute.

L'ASP compte environ 700 psychothérapeutes reconnus au niveau fédéral. Diverses offres et avantages leur sont exclusivement réservés.

L'adhésion à l'ASP est ouverte à toute personne bénéficiant d'un master en psychologie émis par une haute école suisse et ayant achevé une formation postgrade dans un institut suisse accrédité.

De plus, 19 instituts de formation postgrade et continue ainsi que des associations professionnelles ont rejoint l'ASP comme membres collectifs. Lors de réunions tenues régulièrement, ils ont l'opportunité de débattre sur l'évolution de la profession de psychothérapeute en Suisse, sur la science et la recherche, l'assurance qualité et d'autres questions pertinentes pour la profession.

L'ASP sert de point de contact et d'information pour ses membres, les parties prenantes, les autorités et les prestataires de services dans le cadre du système sanitaire suisse.